

COMMENT REMPLIR SON ETAT DES RISQUES ET POLLUTION

1. **Cet état des risques est établi sur la base des informations mise à disposition par arrêté préfectoral :**

- Numéro 20113216-0211 du 22 novembre 2011

2. **Adresse, commune, code postal :**

- A remplir par le vendeur ou le bailleur

3. **Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels (PPRn) :**

Le territoire communal est soumis à un PPRn :

- PPRi (Inondation) Nîmes, approuvé le 28 février 2012
- Cocher la case **OUI** si le bien est situé dans la zone à risques, **indiquer la date** et cocher la case **approuvé**.

Il n'y a pas de PPRn **prescrit** ou **anticipé** :

- Ne pas cocher les cases **prescrit / anticipé**

Les risques naturels pris en compte sont liés à :

- Cocher la case **Inondations**

Si l'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN :

- Si l'immeuble se situe dans le zonage du **PPRi Nîmes (Risque Modéré – Fort – Très fort)** Cocher la case **OUI**
- Si les travaux prescrits par le règlement du PPRi Nîmes **ont été réalisés**, cocher la case **OUI**
- Les prescriptions de travaux opposables aux propriétaires d'un bien sont précisées dans le règlement du PPRi Nîmes. Celui-ci est accessible sur le site internet de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard.

Il n'y a pas d'autre PPRN impactant le territoire communal.

4. **Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers (PPRm) :**

- Il n'y a pas de plan de prévention de risques miniers prescrit, appliqué par anticipation ou approuvé
- Cocher les cases **NON**

5. **Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRt) :**
- Il n'y a pas de plan de prévention de risques technologiques prescrit ou approuvé
 - Cocher les cases **NON**
6. **Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité :**
- Cocher la case **Zone 2 (sismicité faible)**
7. **Situation de l'immeuble au regard du zonage règlementaire à potentiel radon :**
- L'institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire identifie la commune de Nîmes en catégorie 1
 - L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 : cocher la case **NON**
8. **Information relative à la pollution des sols :**
- Se reporter au site internet <http://www.georisques.gouv.fr>
 - Se reporter à l'arrêté préfectoral : non disponible
9. **Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique :**
- Si le bien a fait l'objet d'une indemnisation par une assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique (durant la période où vous étiez propriétaire et/ou si vous en avait été informé lors de l'achat du bien) et que cela est mentionné dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente, cocher la case **OUI**
10. **Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte :**
- Indiquer les références des cartes et documents annexés
11. **Vendeur – Bailleur / Acquéreur – Locataire / Lieu – Date**
- A remplir par le vendeur ou le bailleur